

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement **Termes de référence – Point focal des parlementaires au niveau du pays**

1. Contexte

Depuis son établissement en 2011, plus de 160 pays et 46 organisations internationales ont approuvé le **Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement** (PMCED) dans le but d'améliorer l'impact des efforts de développement. À cette fin, un cadre de suivi, composé d'un ensemble de [10 indicateurs](#), sert à s'assurer que toutes les parties soient tenues mutuellement responsables et à générer des données probantes sur les moyens d'améliorer l'efficacité du développement.

Plus de 70 pays en développement ont manifesté leur intérêt à participer au deuxième cycle de suivi (2015-2016) du PMCED. Bien que l'exercice de suivi soit dirigé par les gouvernements des pays en développement (en particulier par un coordinateur national¹, qui travaille normalement au ministère des Finances, de la Planification (du Plan) ou des Affaires étrangères), la participation active des organisations de la société civile au processus de suivi au niveau pays sera essentielle pour assurer la réussite de cet effort collectif.

Les plateformes nationales et internationales des parlementaires sont invitées à prendre part au deuxième cycle de suivi du PMCED en contribuant au niveau des pays aux efforts des gouvernements/coordonateurs nationaux désignés et en s'impliquant dans le dialogue découlant des résultats de l'exercice de suivi. Leur participation au processus sera facilitée par la désignation d'un « point focal des parlementaires » dans chacun des pays participants.

Les parlementaires dans les pays en développement qui souhaitent prendre part au deuxième cycle de suivi (2015-2016) du PMCED sont invités à y participer en proposant au coordinateur national du pays un point focal des parlementaires.

2. Profil

Le point focal des parlementaires idéal :

- est un membre du parlement national ou joue un rôle essentiel au sein du parlement national.
- En particulier les parlementaires qui assument aussi le rôle de point focal pour toute association parlementaire internationale [par exemple l'Union interparlementaire (UIP)], sont encouragés à y participer.
- De même, les parlementaires qui exercent des responsabilités dans des domaines pertinents, suivis par le PMCED (comme les membres de la Commission du budget ou de la Commission de la coopération pour le développement du parlement) sont tout à fait compétents pour remplir le rôle de point focal des parlementaires.

3. Rôle

Le point focal des parlementaires est invité à se référer au [Guide de suivi](#) pour se faire une idée d'ensemble de son rôle dans l'exercice de suivi (voir en particulier la page 23 « Instructions à l'intention des autres parties prenantes » de la Partie II). Une vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes au cours du processus de suivi, et en particulier lors du reporting des données, est présentée aux Annexes 1 et 2 de ces Termes de référence (TdR).

Le point focal des parlementaires sélectionné devra :

- assurer la coordination avec le coordinateur national du gouvernement et avec les autres parlementaires, pour faire part des perspectives des parlementaires au cours du processus de suivi (voir la section 4 pour des informations supplémentaires) ; et,
- participer au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi de l'ensemble des indicateurs.

¹ Le coordinateur national est le représentant désigné par le gouvernement des pays participant au deuxième cycle de suivi, pour gérer le processus de collecte et de validation des données dans son ensemble du pays. Les coordonnées du coordinateur national de chaque pays seront mises à la disposition des autres parties prenantes participantes (les informations sur les pays sont mises à jour au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles) sur le [site communautaire du PMCED en ligne](#).

4. Principales activités

La participation du point focal des parlementaires au processus de suivi a lieu en deux phases.

- **(1) Réunion de lancement de la consultation multi-parties prenantes (d'octobre à novembre 2015).** Le coordinateur national devra organiser une réunion de démarrage avec les parties prenantes concernées, dans le but de sensibiliser les partenaires au processus de suivi, convenir quelles parties prenantes devraient être impliquées et se mettre d'accord sur un calendrier et les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Le point focal des parlementaires sera invité à participer à cette réunion.

(2) Dialogue multi parties-prenantes autour des résultats. Le point focal des parlementaires est invité à organiser et/ou à participer activement aux discussions concernant les données provenant de l'exercice de suivi. La revue des progrès réalisés en consultation avec les parties prenantes peut servir à stimuler le dialogue et à s'assurer que les engagements pris par l'ensemble des partenaires à la coopération se traduisent en actes.

Bien que les parlementaires ne doivent pas notifier de données particulière, le coordinateur national peut décider de l'inclure dans les discussions autour des données pour les Indicateurs 2 (environnement favorable aux OSC), 3 (qualité du dialogue public-privé), 5 (prévisibilité de la coopération pour le développement), 6 (aide inscrite au budget) et 9 (utilisation des systèmes nationaux). Veuillez-vous reporter au Guide de suivi pour en savoir plus sur le processus de consultation relatif à ces indicateurs particuliers (en particulier page 55 pour l'Indicateur 2 et page 64 pour l'Indicateur 3).

5. Processus d'identification du point focal des parlementaires

Bien qu'il n'existe aucun processus prédéterminé de désignation du point focal (par souci de flexibilité et d'adaptation aux contextes du pays), l'Équipe d'appui conjointe (EAC) invite les parlements nationaux à s'entendre avec le gouvernement/le coordinateur national pour déterminer qui peut le mieux jouer le rôle de point focal des parlementaires.

L'EAC invite aussi les plateformes mondiales des parlementaires (par exemple l'Union interparlementaire) à fournir des recommandations sur les candidats les mieux qualifiés pour assumer le rôle de point focal au niveau pays. Les points focaux des parlementaires existants au niveau du pays pour d'autres initiatives sont un choix particulièrement approprié pour ce rôle.

6. Durée

La participation du point focal des parlementaires au niveau du pays commencera le 1^{er} octobre 2015 (ou sinon à compter de la date de sa désignation) et prendra fin en décembre 2016.

Annexe 1 – Aperçu des responsabilités des parties prenantes tout au long du processus de suivi

Qui ?	Quelles responsabilités ?
Gouvernement (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gouv. compétents)	- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données - Fournit les données pour les Indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8 - Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 - Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Fournisseurs de coopération pour le développement	- Fournissent les données pour les Indicateurs 1, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données - Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
OSC	- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Secteur privé	- Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Syndicats	- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal) - Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Parlementaires	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi
Autorités locales	- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi

Annexe 2 – Vue d'ensemble des responsabilités des parties prenantes dans la phase de reporting des données**Pour chaque indicateur :**

- ✓ Qui transmet les données au coordinateur national ?
- ✓ Quel type de données (quantitatives ou qualitatives)?

INDICATEURS	Gouvernement	Fournisseurs	OSC	Secteur privé	Syndicats	TYPE DE DONNÉES
1 Utilisation des cadres de résultats nationaux	■	■				QUANTI & QUALI
2 Environnement favorable aux OSC	■	Point focal	Point focal			QUALI
3 Engagement du secteur privé	■	Point focal	Point focal	Point focal	Point focal	QUALI
5a Prévisibilité (annuelle)		■				QUANTI
5b Prévisibilité (à moyen terme)	■					QUALI
6 Aide inscrite au budget	■	■				QUANTI
7 Redevabilité mutuelle	■					QUALI
8 Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	■					QUALI
9b Utilisation des systèmes		■				QUANTI

OCTOBRE 2015

de GFP et de passation
des marchés